

COMPTE RENDU REUNION

CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 22 SEPTEMBRE 2022

Présents : Jean-Claude BRUS, Jean-Luc DESSALES, Laurence CHAUDET, Cyrille AUMAGE, Michel FRANCOIS, Caroline ODE, Axelle ROLLAND, Jorys TOPART.

Procuration : Anne-Lise PEYSSON procuration à Cyrille AUMAGE.

Absents : Paméla BOUCHET

Secrétaire de séance : Linda Constantin.

Début de séance : 18h30.

Compte rendu du CM du 29 août 2022 : approuvé à l'unanimité.

Buvette : Demande de subvention complémentaire auprès du Département Région et CCBDP :

A la suite des hausses des prix, modification du projet de local de rangement en vue d'être utilisé en salle de réunion ultérieurement et l'évacuation pluviale aux abords des toilettes publiques et salle polyvalente.

Sollicitation du Conseil Régional et le Département et la CCBDP (reversement des taxes de séjour) pour subvention pour la Buvette pour travaux complémentaires.

Après délibération du Conseil Municipal, POUR à l'unanimité.

Cour d'Ecole : Demande de subvention complémentaire auprès du Département :

Par suite d'une augmentation des matériaux et de travaux en plus.

Et à la suite du courrier de la Préfète, une subvention de 5000€ au Département est sollicitée.

Après délibération du Conseil Municipal, POUR à l'unanimité.

Contrat ZRR : Demande de subvention (Agence de l'Eau et Département de la Drôme) :

Demande de subvention Zone de Réinitialisation Rurale.

80% de subvention au total.

Après délibération du Conseil Municipal, POUR à l'unanimité.

Comptabilité : Mise en place de la nomenclature M57 en 2023 :

Mise en place de la nomenclature M57 développée.

Le Maire est autorisé à signer tout crédit, budget...etc., pour l'année 2023.

Après délibération du Conseil Municipal, POUR à l'unanimité.

SPANC : Participation Mairie pour des aides à l'installation des ANC :

Délibération d'une aide financière de la Mairie de 5% sur le budget 2023 en complément de l'aide de la CCBDP de 25%, pour les ANC qui sont au G4R. Le Maire propose d'englober les G5.

Après délibération du Conseil Municipal, POUR à l'unanimité.

Paie : Autorisation heures supplémentaires/ heures complémentaires :

Le percepteur sollicite une délibération pour les heures supplémentaires et complémentaires :

2. Compenser les heures supplémentaires et complémentaires réalisées soit par l'attribution d'un repos compensateur soit par le versement de l'indemnité horaire pour travaux supplémentaires. Le choix entre le repos compensateur ou l'indemnisation est laissé à la libre appréciation de l'autorité territoriale.

Après délibération du Conseil Municipal, POUR à l'unanimité pour cette proposition n°2.

Dotation Voirie : Longueur des Chemin Ruraux et Longueur de la voirie Communale :

A la suite d'un courrier du Département de la Drôme demandant la longueur de voirie communal de notre commune.

Pour permettre de calculer la Dotation Forfaitaire Voirie.

La longueur de la voirie Communale est de 17784m.

La longueur des chemins Ruraux revêtus set de 540m.

Après délibération du Conseil Municipal, POUR à l'unanimité pour garder ces longueur indiqués.

CCBDP : Débat sur le rapport d'observation de la Chambre Régionale des Comptes :

Suspendu pour le prochain Conseil Municipal. Sera diffusé en visio.

SDED : Enfouissement lignes électrique et télécommunication Basse Bégude :

Suspendu pour le prochain Conseil Municipal.

Informations et questions diverses :

- Organisation du Marché de Noël : réunion octobre 2022.
- Semaine Bleue : du 3 au 8 octobre 2022.
- Courir à Nyons : 9 octobre 2022.
- Réunion aidants à Perce Neige : 19 octobre 2022.
- Réunion CETOR : 29 septembre 2022.
- Ruban Blanc : 25 novembre 2022.

- Pour information : Contrat de maintenance Entreprise MICHELIER pour les postes de relevage.

Mr le Maire présente au Conseil Municipal le contrat d'entretien périodique des pompes de relevage des eaux usées proposé par l'Entreprise MICHELIER à partir du 1^{er} janvier 2023. Celui-ci a pour objet le contrôle préventif de postes de relevage des eaux usées de la Commune des Pilles et de Condorcet chaque année.

Il comprend une visite technique sur site par année pour un montant de 1390€ HT. En option, est proposée une télésurveillance Pcweb des installations avec un rapport mensuel pour un montant total de 600€ HT. Est proposé en option également une visite des 5 postes supplémentaire pour un montant de 1390€ HT.

Mr le Maire explique au Conseil Municipal que le montant de ces interventions sera réparti selon le tableau joint reprenant les pourcentages définis dans la convention. A ce titre, il convient d'approuver la clé de répartition entre les Communes de Condorcet et des Pilles.

La séance est levée à 21h00.